



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 août 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 août 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 août 2005

**Modifications statutaires et élargissement du champ de
compétences facultatives du SIEDS**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2005

DELIBERATION D20050348

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 23 mai 2005, le Comité Syndical du SIEDS a adopté certaines modifications statutaires ainsi que l'élargissement du champ de ses compétences facultatives.

Saisie par le SIEDS, chaque commune membre est invitée à se prononcer sur ces modifications statutaires et sur l'élargissement du champ de compétences facultatives.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter les propositions du SIEDS :

- 1) **de compléter** ses statuts en précisant les règles de répartition des contributions financières entre les différents membres, notamment en ce qui concerne les compétences facultatives,
- 2) **de modifier** comme suit un item de la compétence obligatoire électricité : « *exploitation d'installations techniques énergétiques et réseaux thermiques* »
- 3) **de supprimer** les comités spécifiques aux compétences facultatives et les niveaux d'adhésion à la Régie des eaux,
- 4) **d'ajouter** les compétences facultatives suivantes :
 - assistance aux communes en matières de réseaux
 - gestion en mode conventionnel
 - contrôle des bornes incendie

Ampliation de cette délibération sera adressée au SIEDS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Conseiller Municipal Délégué

Bernard JOURDAIN